



Manif 14 01 20 Prise de paroles FSU

La diffusion de l'avant-projet de loi ainsi que le courrier du Premier Ministre aux organisations syndicales le 11 janvier n'ont fait que confirmer les craintes de la FSU et amplifier sa détermination à continuer la mobilisation. La réforme est bel et bien maintenue par le gouvernement malgré le mouvement social en cours et pour lequel le soutien de l'opinion se renforce encore.

Dans son courrier, le Premier Ministre confirme que l'âge pivot sera effectivement appliqué dans le système universel qu'il prévoit. Le « retrait provisoire » de cet âge pivot en tant que mesure paramétrique immédiate est une annonce en trompe l'œil, assortie de deux verrous : d'une part, cet âge d'équilibre figurera bel et bien dans la future réforme, et d'autre part le Premier Ministre prend soin de préciser que soi-disant « le coût du travail » ne doit en aucun cas être augmenté. Il exclut donc toute augmentation des cotisations patronales.

Cela signifie d'emblée qu'il s'interdit d'agir sur les taux et assiettes de cotisations et donc de rechercher des financements nouveaux, préférant des mesures qui, d'une manière ou d'une autre, en jouant sur les âges, les durées ou encore d'autres modalités, réduiraient les droits des seul-es salarié-es. Ce n'est donc pas une avancée, bien au contraire. Les pires inquiétudes sont confirmées.

Le cœur du projet, un système à points sans garantie du niveau des pensions, n'a pas évolué depuis le rapport Delevoye. Dans ce système, les périodes de chômage ainsi que les périodes de temps partiel – qui concernent surtout les femmes – seraient particulièrement pénalisées.

L'écart de pensions entre les femmes et les hommes reste très important, il amplifie les inégalités de salaires. En effet, le niveau des pensions des femmes est en moyenne de 42% inférieur à celui des hommes. Les femmes sont contraintes de partir en moyenne plus tard à la retraite que les hommes, elles subissent plus souvent la décote du fait de carrières trop courtes. Les femmes sont les bénéficiaires majoritaires des dispositifs de solidarité ; or ceux-ci deviennent bien moins importants dans les régimes par points. Les inégalités de pension entre les sexes y sont donc très supérieures. Non, cette réforme n'est donc pas avantageuse pour les femmes, ni pour personne !

Compte tenu des projections, ce système organise et grave dans le marbre un fort décrochage du niveau des pensions par rapport au salaire, faisant de la pension un revenu insuffisant pour maintenir son niveau de vie à la retraite. C'est un espace substantiel laissé au développement des retraites par capitalisation, prévu par le projet de loi, et assorti de dispositifs fiscaux coûteux pour la collectivité.

C'est bien une amélioration du régime solidaire actuel qui est nécessaire pour permettre à tous les salarié-es de prétendre à une retraite digne. Car « la retraite ne doit plus être l'antichambre de la mort mais une nouvelle étape de la vie », comme l'affirmait Ambroise Croizat, à la Libération.

C'est pour cela que la FSU s'inscrit dans toutes les actions en cours pour faire échec au projet de réforme des retraites. Continuons jusqu'au retrait, jusqu'à la victoire ! Nous voulons des vieux jours heureux !!